

Revue de presse développement économique, attractivité et tourisme du 26 septembre au 2 octobre 2020

Relance

Le Gouvernement souhaite engager 42 Md€ du plan de relance d'ici fin 2021 – Le gouvernement a prévu de consommer 10 Md€ d'ici à fin 2020 (investissements dans le ferroviaire, bonus auto etc.), 22 Md€ l'an prochain (11,4 Md€ pour la formation, l'emploi et les mesures de « cohésion » ; 6,6 Md€ pour la politique environnementale etc.) et 10 Md€ via la baisse des impôts de production. Les 100 Md€ du plan de relance pèseront à hauteur de 86 Md€ sur les finances de l'Etat, dont 66 Md€ de crédits budgétaires et 20 Md€ de baisse des impôts de production. Près de 9 Md€ seront financés par la sphère sociale. Enfin, 3 Md€ proviendront de la Banque des territoires et 2,5 Md€ de Bpifrance.

Le MEDEF s'inquiète de l'exécution concrète du plan de relance – [Selon son président](#), les mesures sanitaires auront un impact lourd pour certains secteurs, et juge que les mesures d'aides ne sont pas suffisantes. Il estime que le critère de 80% de perte de chiffre d'affaire est trop élevé pour les secteurs de la restauration, de l'événementiel et de l'hôtellerie. S'il salue le plan de relance, le président du MEDEF indique que les volets investissement pour la décarbonation ou relocalisation sont trop complexes et risquent de décourager les PME. Par ailleurs, il soutient que les conditionnalités et contreparties associés aux investissements pourraient mettre en péril la réussite de ce plan.

Entreprises

La prise en charge de 100% de l'activité partielle est prolongée à fin 2020 pour certains secteurs – Cela concerne notamment les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel, aussi bien en cas d'activité partielle de droit commun (APDC) que de longue durée (APLD). Cette annonce vise à mettre en cohérence les différents dispositifs en vigueur, en éliminant toute situation où les taux de prises en charge seraient plus favorables en cas d'APDC puisque le gouvernement veut favoriser le recours à l'APLD. Au 1^{er} janvier, si la situation sanitaire s'améliore et que le reste à charge de l'APDC pour les plus touchées est appelé à augmenter, celui de l'APLD remontera aussi, mais sans dépasser 15%.

15 fois plus de voitures vendues en Europe seront fabriquées en Chine d'ici 2025 – Sur les 15 millions de voitures vendues par an en moyenne sur le sol européen (hors crise sanitaire), 400 000 seront en provenance de Chine en 2025 selon le cabinet IHS Markit et 90% d'entre elles émaneront de marques européennes. Si les importations de voitures depuis la Chine sont aujourd'hui anecdotiques (26 000 en 2019), les coûts de fabrication moins élevés compensent les droits de douane et poussent les constructeurs à lancer la production de leurs nouveaux modèles sur le territoire chinois. La Dacia Spring qui sera lancée en 2021 (Renault), la DS9 (PSA), la Smart (Daimler) et la mini électrique (BMW) seront produites en Chine.

Les immatriculations de voitures neuves en France ont baissé de 3% en septembre – A la suite des mauvaises performances du mois d'août, (103 635 immatriculations), [le CCFA](#) (Comité des constructeurs français d'automobiles) a annoncé l'immatriculation de 168 290 véhicules neufs en septembre soit une baisse de 3% par rapport à la même période l'an dernier. Les 200 000 primes à la conversion lancées le 1^{er} juin et toutes écoulées dès la fin juillet ont eu un effet favorable sur les ventes au début de l'été. Si les commandes liées à ces primes ont été passées, toutes n'ont pas été livrées ce qui laisse présager un léger effet favorable sur le nombre d'immatriculation en octobre. Globalement,

les constructeurs français ont vu leurs ventes de voitures neuves baisser de 5% en moyenne en septembre. Le marché du véhicule d'occasion quant à lui se porte bien (+21 % en septembre).

Attractivité

Paris perd trois places dans le classement mondial des places financières – Selon [le classement réalisé par Z/Yen et le China Development Institute](#), Paris se place en 18^{ème} position sur 111 et en 8^{ème} position en Europe derrière Londres (2^{ème}), Zurich (10^{ème}), Luxembourg (12^{ème}), Édimbourg (13^{ème}), Genève (14^{ème}) et Francfort (16^{ème}). Le haut du classement revient à New York, Londres et Shanghai (qui a remplacé Tokyo pour la première fois cette année). 5 critères sont utilisés : le développement du secteur financier, l'environnement réglementaire et en matière d'impôts, les infrastructures, la « matière grise disponible », la réputation de la place et l'innovation. Le classement repose sur des évaluations recueillies auprès de près de 9 000 professionnels du secteur partout dans le monde.

Economie

Les ménages franciliens ont épargné deux fois plus que la moyenne des français – [Selon la Banque de France](#), entre mars et juillet, ils ont déposé en moyenne 6 330 € sur leurs comptes bancaires contre 3 532 € par ménage pour la moyenne en France métropolitaine, soit 32% des dépôts totaux (2,1 points de pourcentage de plus qu'en période normale, la plus forte hausse sur l'ensemble des régions). Cela s'explique par la part prépondérante de la Région dans l'économie française et par les pratiques de dépenses des franciliens (restaurant, recours aux commerces de proximité etc.) bouleversées par la crise sanitaire. Enfin, de grosses disparités régionales sont à signaler, ainsi que l'impact des vacances sur les stratégies d'épargne, qui tend à confirmer l'hypothèse du passage d'une épargne forcée pendant le confinement, à une épargne de précaution afin de faire face un contexte économique incertain.

Le gouvernement mise sur une réduction de la fiscalité pour son budget 2021 – L'exécutif privilégie l'offre à travers son [projet de loi de finances pour 2021](#), prévoyant un niveau de déficit public (-10,2% en 2020 et -6,7% en 2021) et d'émissions de dette records (260 Md€ nets en 2021 contre 195 Md€ en 2019) avec pour objectif un rebond de l'activité de +8% l'an prochain. La baisse de la fiscalité devrait continuer : le gouvernement prévoit 45 Md€ de baisses entre 2018 et 2021 : 22 Md€ pour les ménages (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales) et 23 Md€ pour les entreprises (baisse des impôts de production, nouvelle étape de baisse du taux d'impôt sur les sociétés). De nombreuses petites taxes à faible rendement vont être supprimées pour un gain attendu de 307 M€.

Innovation

Les enchères 5G rapportent 2,8 Md€ à l'État – L'État a vendu ses droits d'utilisation d'une bande de 310 MHz (la moitié du spectre dont disposent les opérateurs aujourd'hui) pour 15 ans avec une possibilité de renouvellement de 5 années. Chaque opérateur s'est vu proposé un lot de 50 MHz pour le prix de 350 millions d'euros. Ce sont donc les 110 MHz restants qui ont été mis aux enchères. Au final, Orange a obtenu 90 MHz en déboursant 854 millions d'euros et SFR 80 MHz pour 728 millions d'euros, Bouygues Telecom et Free ont tous deux obtenu 70 MHz pour 600 millions d'euros. L'idée était de permettre à chaque opérateur d'avoir un minimum de fréquences tout en préservant leurs capacités d'investissement pour l'entretien des réseaux. Les opérateurs entendent commercialiser les premiers forfaits 5G fin 2020 dans une situation où de nombreux acteurs appellent à un moratoire sur ses effets.

International

L'Espagne prolonge ses dispositifs d'aide aux employeurs jusqu'à fin janvier – Le gouvernement a approuvé l'extension des dispositifs de chômage partiel et de réductions de cotisations sociales. Les salariés affectés par le chômage partiel toucheront 70% de leur salaire. Si l'activité est interrompue, les entreprises pourront toucher jusqu'à 90% (pour les grandes) voire 100% (pour celles de moins de 50 salariés). Si l'activité est simplement limitée, ces réductions de charges seront décroissantes : elles passeront de 100% en octobre et se réduiront de 10 points par mois jusqu'à 60% en janvier, pour les entreprises de moins de 50 salariés, et de 90% à 50% pour les autres. Le décret prévoit aussi des exonérations pour les entreprises des secteurs les plus touchés (tourisme etc.) Enfin, les employeurs bénéficiant de ces conditions ne pourront pas licencier durant 6 mois.